

## JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 3 SEPTEMBRE 1797.

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 22 Août.*

Les dépêches arrivées le 17 de Lille ont donné lieu à un conseil d'Etat, qui a été tenu le 18, et auquel ont assisté les ambassadeurs de l'Empereur et du Portugal. L'intervention de ces ministres prouve évidemment que l'union qui régnoit entre leurs cours et la nôtre, n'a point été altérée par les derniers évènements. Le résultat de ce conseil est encore un profond secret. On dit néanmoins que les négociations seroient bientôt terminées, si M. Dundas et ceux des membres du cabinet qui sont sous son influence, vouloient consentir à la restitution du Cap de Bonne-Espérance.

Le 19, il arriva un courier de Vienne. Nos ministres s'assemblèrent de nouveau; mais cette fois sans y appeler les ambassadeurs.

L'amirauté a reçu, samedi dernier, des dépêches de l'amiral Duncan. Cet officier continue de croiser à l'embouchure du Texel, et les hollandais sont toujours à l'ancre dans le port; ils changent seulement leur mouillage, pour se mettre à l'abri des vents impétueux qui soufflent de tems en tems du dehors.

D'après un état certifié, envoyé aux lords de l'amirauté, il paroît que le nombre des prisonniers françois, détenus dans les différentes prisons d'Angleterre, s'élève à 20 mille.

On mande de Berwick, que 3 corsaires françois qui infestoient la côte, s'étoient emparés de 6 bâtimens à la vue de la rade. La frégate, la *Proserpine*, qui avoit été envoyée pour leur donner la chasse, s'est emparée de deux de ces corsaires, et est à la recherche du troisième.

Voici un état exact des forces de nos flottes: celle du Canal: 1 vaisseau de 112 canons, 3 de 110, 6 de 98, 2 de 84 et 19 de 74. La flotte de l'amiral Duncan: 6 de 74, 12 de 64 et 3 de

50. La flotte du lord St. Vincent: 2 de 112, 3 de 110, 5 de 98, 2 de 84, 14 de 74, 1 de 64 et 1 de 50. La flotte des Indes-Occidentales, la Jamaïque, l'Amérique etc., 2 de 98, 10 de 74, 4 de 74, 4 de 64, 2 de 54 et 2 de 50. La flotte des Indes-Orientales et du Cap de Bonne Espérance: 4 de 74, 1 de 66, 6 de 64, 1 de 54 et 3 de 50. Il y a en outre en activité de service 1 vaisseau de 98, 1 de 80, 4 de 74, 6 de 64 et un de 54, total 128 vaisseaux, non compris ceux qui servent d'hôpital, de prison etc.

L'*Espegle* a conduit à Yarmouth, dans la nuit du 19 au 20, le *Prodige*, corsaire de 16 canons et 87 hommes d'équipage, de Dunkerque. La chasse a été de 200 milles en 24 heures. Quoique le combat n'ait pas été long, le capitaine et le lieutenant François ont été tués. Ce corsaire avoit pris à lui seul plus de 200 bâtimens.

Dans la nuit du jeudi, il y a eu à Plymouth un orage considérable. Vers minuit la mer s'est élevée de près de 15 pieds, quoique dans un moment où le reflux étoit aux trois-quarts. L'agitation de la mer a duré trois-quarts d'heures. On attribue ce phénomène à un tremblement de terre, d'autant que lors de celui de Lisbonne, on éprouva les mêmes effets. Le dommage fait aux bâtimens dans le port n'a point été considérable.

Le 4 de ce mois, on a ressenti dans le comté d'Argyle, une secousse violente de tremblement de terre, qui a duré une minute.

La flotte de la Baltique a mis, le 30 du mois dernier, à la voile d'Elleneur, sous le convoi de la *Virginie* et du *Gerland*.

Suivant les nouvelles reçues par un exprès arrivé hier de Madras à la compagnie des

Indes-Orientales, un des Rajahs, à l'instigation de Tippo-Saib, avoit levé l'étendard de la révolte; mais le commandant en chef ayant marché contre lui à la tête d'une force considérable, le Rajah s'est soumis et la tranquillité a été rétablie.

Les fonds publics ont éprouvé peu de variation depuis quelques jours; les trois pour cent consolidés sont aujourd'hui à 51  $\frac{3}{4}$ .

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 28 Août.*

Hier, le cit. Fidele Soprani, ex-député de Milan, a eu son audience de congé. Le Directoire a ensuite reçu, en séance publique, le cit. Visconti, en qualité de ministre plénipotentiaire de la République cisalpine près la République française. Voici le discours que cet envoyé a prononcé.

Citoyens Directeurs! „Je me félicite d'être après de vous l'interprète des sentimens de la République Cisalpine. Il me sera impossible de vous exprimer la reconnaissance dont elle est pénétrée pour les bienfaits de la République française. C'est à la valeur de vos guerriers, c'est aux talens de vos généraux, c'est à votre magnanimité que nous devons la liberté & le bonheur dont elle nous fera jouir sous un gouvernement libre. Nous avons pris le vôtre pour modèle, & nous avons cru, par-là, resserrer de plus en plus les liens qui nous attachent à la République française. C'est notre vœu de nous rendre dignes d'une nation si illustre, de répondre à ses vues bienfaitantes, à ses intérêts, & c'est pour cela que nous souhaitons ardemment d'être unis aux autres peuples régénérés de l'Italie. Oui, citoyens directeurs, vous n'aurez jamais d'alliés... que des frères... je dois dire d'amis plus fidèles & plus dévoués. Votre cause sera toujours la nôtre: l'existence de votre République assurera celle de la République Cisalpine: votre prospérité sera la nôtre. Déjà par les victoires de vos armées guidées par le triomphateur de l'Italie, & par votre puissante influence, la République Cisalpine jouit de la paix & de la tranquillité nécessaire pour affermir le nouvel ordre de choses qui s'est établi. Puisse la France jouir elle-même, à l'ombre de la paix, du fruit de ses victoires, & des effets de la sublime constitution qu'elle s'est donnée! Quant à moi, que je serois heureux si, en remplissant les devoirs de ma charge, je pouvois mériter votre indulgente bienveillance! mes vœux seroient alors accomplis..

Le président a répondu par un très long discours, dont voici les principaux traits:

„Qu'il est grand pour la République française le jour où elle reçoit l'envoyé d'un peuple devenu libre par elle, d'un peuple qui se place au rang des puissances, et au nombre de ses alliés. . . . Non, la République cisalpine n'est point précaire! Elle subsistera avec gloire, et elle sera l'alliée de la France. Les peuples qui la composent, peuvent y compter. . . . Des hommes, il est vrai, qui abusent lâchement de leur position pour tout calomnier sans craindre que le mensonge soit immédiatement suivi du démenti, ou que la défense nationale la même solennité que l'attaque, ont fait entendre leur censure! . . . Ils ont osé glisser des doutes empoisonnés sur la légitimité de la conduite du général, et sur le résultat des opérations de son intrépide armée; jettant ensuite une partie du masque

dont ils s'étoient couverts, ils ont eu l'insolence de vous déclarer que vous ne pouviez être libres que par leur volonté! . . . Les insensés! . . . De pareils discours paroitraient le comble du délire, si tout ce qui se passe autour de nous ne nous donnoit l'affligeante certitude que ces traits épars tiennent à un système lié pour anéantir la République française, & par conséquent, tout ce qui peut l'affermir & l'honorer. . . . Non, guerriers immortels, vous n'aurez pas opéré tant de prodiges en Italie, sans y laisser un monument durable de votre gloire, un état libre, & des alliés fideles à votre patrie! Non, peuples de la Cisalpine, vous n'aurez point goûté en vain les premiers fruits de l'indépendance. . . . L'armée d'Italie est toujours là, ses illustres chefs sont prêts à diriger son courage, & Buonaparte est encore à sa tête. Et malgré les embarras qu'on lui suscite & les crimes qu'on est toujours prêt à lui supposer, le Directoire exécutif soutiendra de tous ses efforts la liberté de la Cisalpine. . . . Votre gouvernement & votre nation, citoyen ministre, peuvent donc se reposer sur la grandeur & la loyauté de la nation française, sur le courage & l'habileté de ses guerriers, & sur la droiture & la confiance du Directoire exécutif.

Avant-hier au soir, le bruit se répandit tout-à-coup que les préliminaires de la paix avoient été signés à Lille entre les plénipotentiaires français et anglais. On alloit jusqu'à en rapporter les conditions: L'Angleterre restituoit à la France tout ce qu'elle lui a pris dans les deux Indes; elle rendoit à la Hollande Trincomale et l'isle de Ceylan; mais elle gardoit le Cap de Bonne-Espérance. Ostende devoit être déclaré port libre et franc; toutes les nations pourroient naviguer sur l'Écaut. Les cessions faites par l'Espagne et l'Autriche à la France seroient reconnues etc. . . . Aujourd'hui, rien ne confirme cette nouvelle, et le silence du gouvernement annonce assez qu'il faut la rejeter. On trouve même dans un de nos journaux une lettre du directeur du télégraphe qui la dément formellement.

Quoique la déclaration à exiger des prêtres doive être réduite aux termes les plus simples, l'on craint cependant qu'elle ne soit, dans le moment actuel, une nouvelle source de divisions. Il s'en faut de beaucoup qu'il y ait à cet égard une opinion unanime parmi les prêtres qui ont refusé le serment. L'évêque d'Alais a publié un écrit pour montrer qu'une déclaration de soumission aux lois étoit dans l'esprit de la religion chrétienne. Il a cité pour exemple les premiers chrétiens qui, sous les Empereurs romains, obéissoient à toutes les lois. Cet écrit a excité la censure d'un certain nombre de prélats. Ceux qui se trouvent actuellement réunis à Londres, ont été presque unanimement d'avis que la déclaration blesseroit la conscience des prêtres qui la prêteroient. M. l'abbé Lespelle, docteur en Sorbonne, vient de publier un long ouvrage dans lequel il re-

fute l'évêque d'Alais, et lui conseille de pleurer amèrement la faute comme Saint-Pierre. Ce dernier n'est pas seul dans son parti; car les évêques réfugiés en Suisse se sont montrés d'un avis plus conciliant que ceux de Londres. Ils citent pour eux plusieurs actes récemment émanés du chef de l'église, qui sont entièrement conformes à leur doctrine. (*Tableau de la France*.)

On vendoit hier un pamphlet ayant pour titre : *corps législatif, sauvez-vous, il en est tems*. Les affiches sont moins nombreuses au coin des rues: chacun reprend le cours de ses plaisirs et de ses affaires, les collets noirs retournent à Tivoli, et les gros talons au cabaret. (*Quotidienne*.)

Les Montmorenci sont à Paris; dit l'*Ami des Loix*; la princesse de Léon, leur sœur, y ramène celui qui fut pris à Quiberon; l'aîné va épouser la princesse de Canni.

Dans la séance du conseil des 500 d'hier, Dubnel a pris la parole sur la déclaration à exiger des ministres du culte. Après avoir parlé de la nécessité de ne point gêner les consciences et la liberté des cultes en exigeant cette déclaration, il a présenté un projet ainsi conçu: *Art. 1er.* Dans les deux décades, à compter de la publication de la présente loi, aucun ministre de culte ne pourra exercer ses fonctions, s'il ne justifie de sa déclaration de soumission au gouvernement. — *II* Cette déclaration, qui doit être renfermée dans le civil, et n'avoir aucun rapport aux doctrines religieuses, sera conçue en ces termes: Je déclare que je suis soumis au gouvernement de la république. — *III* Ceux qui refuseront seront pour la première fois punis d'une amende, dont le *maximum* ne pourra excéder 500 liv.; et en cas de récidive, l'amende sera de 1000 liv. Ils seront de plus déclarés non aptes à exercer les droits de citoyens français.

Plusieurs membres demandoient d'aller aux voix sur ce projet. Mais la majorité s'est déclarée pour l'impression et l'ajournement.

A la suite de cette séance, le conseil a abrogé l'article du code des délits et peines qui laisse au Directoire la surveillance sur les lettres venant de l'étranger, ou y allant. Ainsi ces lettres ne risqueront plus d'être décachetées. (*A demain les détails*.)

*De Florence, le 16 Août.*

On a arrêté près de Pescin, pour la seconde fois, et pour le rendre à la justice de l'armée française, un nommé Pasqualini, soi-disant commissaire français, qui, au nom de la république, a osé escroquer des contributions.

On a arrêté aussi à Santa Croce, deux jeunes

gens qui avoient cherché à soulever le peuple. Un procès, fait dans les règles, car il n'y en a pas d'autres en Toscane, prouvera ce qu'il faut en penser. Ils n'ont pas manqué de se faire croire persécutés à cause de leurs opinions politiques: c'est-là à présent la sauve-garde des brigands et des anarchistes; car chacun ici, pourvu qu'il se maintienne dans les bornes du respect dû à tout gouvernement établi, a la plus grande liberté dans ses opinions: il n'y a pas eu un seul individu qui ait été puni ou inquiété à cet égard.

*De Chambéry, le 19 Août.*

Les cinq forêts les plus considérables de ce département, tant en bois de sapins que fayards et chênes, ont été consumées par les flammes; le feu étoit tellement animé qu'il s'est porté d'une montagne à l'autre, et successivement de forêts en forêts par un espace de plus de vingt lieues: il n'a pas été possible d'arrêter ce malheureux incendie. Chambéry, enfin cerné de toutes parts par les forêts, se trouvoit comme au milieu des flammes; jamais on ne vit un plus épouvantable spectacle. On ne fait à quoi attribuer jusqu'à présent ce terrible événement. On prend toutes les mesures possibles pour en découvrir les auteurs.

*De Stutzgard, le 31 Août.*

Les troupes autrichiennes destinées à camper entre Ludwigsbourg et le Necker, sont en mouvement de tous côtés, et déjà une grande partie sont arrivées dans les villages environnans. C'est demain qu'elles doivent être toutes rendues à leur destination et que le campement commencera.

L'on apprend de Carlsruhe que L. A. le Prince et la Princesse héréditaires de Baaden, ainsi que leur famille, y sont arrivés le 27 au soir, de retour d'Erfurt. Le 29, la Princesse Frédérique a été complimentée par toute la noblesse sur ses fiançailles avec le Roi de Suède.

L'on mande d'Ulm que la garnison de cette ville a été renforcée; il y est passé ces jours derniers beaucoup de pontons que l'on conduit à l'armée Impériale.

*Des Bords du Mein, le 2 Septembre.*

Suivant ce qu'on apprend, S. A. R. l'Archiduc Charles partira, le 4, pour aller visiter les différens camps que les troupes impériales ont commencé à occuper le 1er. de ce mois. Le corps campé près de Schwetzingen est commandé par M. le général d'artillerie comte de la Tour; celui près de Ludwigbourg par M. le lieutenant-général baron de Staader,

et celui près de Douaueschingen, par M. le lieutenant-général prince de Furstenberg.

L'on mande de Weyerbusch que le général françois Richepanse y est arrivé le 29, et a continué aussitôt la route sur Wetzlar. Les quatre régimens de chasseurs à cheval qu'il commande, étoient en pleine marche pour revenir de ce côté du Rhin; mais ils ont reçu tout-à-coup ordre de faire halte et de rester sur la rive gauche. — Le quartier-général du général Grenier est toujours à Hachenbourg, où l'on croit qu'il restera. Sa division est cantonnée depuis Deutz, Beull etc., jusques dans les environs de Weyerbusch.

Une lettre de Ratisbone en date du 26 Août, rapportée par une feuille d'Allemagne, contient ce qui suit:

„Les membres de la noblesse immédiate d'Empire, nés sous la souveraineté de la France, viennent de présenter un mémoire à la diète. Ils demandent à être rayés, comme Allemands, de la liste des émigrés françois, & réintégrés lors de la paix future, en vertu de l'amnistie générale qui aura lieu à cette époque, dans toutes les propriétés qu'ils ont en France, & qu'on a séquestrées ou confisquées à l'occasion de la guerre actuelle; & réclament en leur qualité de membres de la noblesse immédiate de l'Empire, les mêmes dédommagemens & indemnités pour leurs droits féodaux & dixmes supprimés, que ceux qui seront accordés aux Princes & Etats d'Empire, conformément aux instructions de la diète données à ses députés & revêtues de la ratification impériale. Ce mémoire a été présenté au nom de MM. le F. M. Comte de Wurmsler, les Barons de Berstett, de Bodeck, de Bock, Eckbrecht de Durckheim, Geyling d'Altheim, les Comtes & Barons Vogt de Hunoldstein, les Barons d'Ichtrazheim, de Neuenstein, d'Oberkirch, de Rathsamhausen, de Schauenbourg, de Serpes, de Turckheim, & Wurmsler de Vendenheim.„

\* \* Christophe Concler, de St. Gall en Suisse, tiens son magasin, la foire actuelle & les suivantes, dans la maison de M. J. F. Sarrafin, sur le Rœmerberg. Il est parfaitement assorti en mouchoirs de poche & Chals de diverses grandeurs, de belles Indiennes bleues, dont deux d'une espèce différente sont de sa fabrique, toiles de coton, mousselines, mouchoirs de mousseline de diverses sortes, comme aussi de toiles Suisses. Il fera tout son possible pour contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance, tant pour la bonté des marchandises, que pour la modicité du prix.

\* \* Darger & Comp., de Lyon, ont un assortiment complet de Soyeries & Broderies de Lyon. Ils ont leur magasin rue dite grosse Sandgasse, Lett. K, No. 84.

\* \* On prévient ceux qui ont demandé l'adresse de Me. la Ve. Vanlangenbhoven, née Kim, qu'on peut leur donner au Bureau de ce Journal tous les renseignements qu'ils désirent, tant sur l'adresse de cette Dame, que sur celle de l'autre personne comprise dans le même avis.

\* \* Kunkler & Schirmer de St. Gall en Suisse, tiennent pendant la foire un assortiment complet de toute sorte de soyeries de leur propre fabrique, comme taffetas unis, Tacté, Tacté à mouches, taffetas rayés satinés, gros-de-tour unis, draps de soye, serges de soye, satins sans appret &c. Son magasin est chez M. J. F. Sarrafin sur le Rœmerberg.

\* \* Memo & Pons, marchands de Soyeries de Lyon, aux 3 Rœmers place du marché, ont un assortiment complet, d'étoffes de soye, dorure, broderie, rubans, Bas pour homme & pour femme, Linons & Baptistes.

\* \* Il est peu de remèdes, reconnus jusqu'à présent, qui aient acquis une plus haute estime & qui aient produit de plus heureux effets par le rétablissement de tant de personnes débilitées par les débauches, ni qui aient mieux soutenu le témoignage de leur excellence, que les médecines Onaniennes, privilégiées par Sa Majesté Impériale. Plusieurs médecins célèbres de notre tems ainsi qu'une des premières Facultés de Médecine d'Allemagne, les ont honorées de l'approbation la plus distinguée, & ont jugé unanimement que tous ceux, qui se ressentent des suites causées par le mauvais usage de Bacchus & de Venus, de même que par la débilitation, par exemple, affoiblissement des forces du corps, tremblement, percussion, vertiges, spasmes, gonorrhée opiniâtre & stérilité, pourront se promettre les effets désirés de ces remèdes, ainsi par leur vertu pénétrante la qualité spécifique de fortifier non seulement les parties générales affaiblies, l'estomac & les entrailles, mais aussi de guérir l'affoiblissement des nerfs, d'animer de nouveau tout le tempérament & de rendre l'humeur gaie. Ces remèdes consistent dans une teinture confortative, dans une poudre prolifique & dans les pillules restaurantes, dont les deux premières couvent chacune 2 florins; le prix de la dernière n'est que de 18 batzes. On ne trouve ces remèdes véritables & non falsifiés (avec un traité en langue Allemande & en langue Françoise à 20 kr. chaque pièce) que chez l'Apothicaire Sicherer à Heilbronn; à Francfort sur-le-Mein chez les héritiers de Nicolas Ernest Wild, pendant la foire; à Leipzig chez le Sieur Frédéric Gotthold Jacobaer; à Ratisbonne chez le Sieur Théophile Fabricius; à Hambourg chez le Sieur Théophile Frédéric Schniebes & à Danzig chez le Sieur Corneille Grauwert. On prie d'affranchir les lettres & d'argent, qu'on enverra pour ce sujet en y joignant huit kr. pour autres frais.

\* \* Pour la 117e. Loterie du Hambourg, dont le tirage en une seule classe, aura lieu le 2 Octobre, & dans laquelle on peut gagner les lots importants de 60,000, 30,000, 15,000, 10,000, &c. marcs, courant de Hambourg, le marc à 40 kr. d'argent d'ici. On peut avoir chez moi des billets; l'entier à 40 florins; le demi-billet à 20 fl. & le quart à 10 fl. Le plan se donne gratis. On voudra bien affranchir les lettres & les remises. Reinganum, à Francfort, sur la place de Trêves, No. 90.